



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Lille, le **- 1 FEV. 2023**

Monsieur le Directeur général,

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2023 modifiant l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale du 09 août 2021 relatif au projet de :

« restauration hydraulique, écologique et paysagère de la branche de Croix sur le territoire des communes de Wasquehal, Villeneuve d'Ascq et Croix »

Je vous serais obligé de bien vouloir me retourner, aussitôt que possible, daté et signé, l'accusé de réception ci-joint.

Je vous informe que le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille (cf. article 3 de l'arrêté préfectoral).

Rachida JOËTS, en charge de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél : 03.28.03.86.35 – mail : rachida.joets@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Directeur Départemental Adjoint,

Antoine LEBEL

Copie à la mission Métropole de la DDTM

Monsieur le Directeur général des services
Métropole Européenne de Lille
Aménagement trame verte et bleue / Urbanisme, aménagement et ville / Aménagement et habitat
2 Boulevard des Cités Unies
C8 70043
59040 LILLE CEDEX

62/PE

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Monsieur le Directeur général des services de la Métropole Européenne de
Lille (MEL)**

certifie avoir reçu la pièce énumérée ci-après :

- Arrêté préfectoral du 11 janvier 2023 modifiant l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale du 09 août 2021 concernant la restauration hydraulique, écologique et paysagère de la branche de Croix sur le territoire des communes de Wasquehal, Villeneuve d'Ascq et Croix en date (59-2020-00081)

A

le

(signature de l'intéressé)